

Modalités d'adhésion

▪ La procédure d'adhésion

→ renvoyer la demande d'adhésion complétée

→ joindre les statuts et tous les documents d'information sur votre association

→ joindre le règlement de la cotisation annuelle par chèque
(règlement possible par virement)

À réception du dossier, la demande d'adhésion sera étudiée puis validée par le conseil d'administration.

▪ Le montant de la cotisation annuelle

La cotisation annuelle est calculée en fonction du nombre d'adhérents que compte l'association.

Nombre d'adhérents	Montant de la cotisation
De 1 à 59 personnes	Forfait de 50 €
De 60 à 99 personnes	Forfait de 75 €
100 personnes ou plus	0,80 € par adhérent
+ de 3500 adhérents	2800 €
Fonds de dotation	400 €